

COMPTE RENDU CTPL du 22 / 09 / 2009

Vos représentants FO en CTPL :

Sébastien LIEVRE, Stéphane OLLIER, Anne RETO RIVIERE, Philippe VALOT, Philippe VISTOUR

EXTRAITS DE NOTRE DECLARATION LIMINAIRE :

Nous abordons ce comité technique paritaire dans un contexte particulier.

En effet, au-delà de la mise en place programmée des SIP dans notre Département, un incident regrettable s'est produit ces derniers jours dans notre réseau.

Malheureusement, cet incident ne fait que s'ajouter aux précédents... Vos prédécesseurs ont déjà dû intervenir à plusieurs reprises ces dernières années pour des raisons différentes, suite à des problèmes relationnels. Cette fois ci, alors que les tensions semblent s'être apaisées avec le temps, nos droits syndicaux n'ont pas été respectés.

Comme vous le savez, depuis la fusion DGI / DGCP et la mise en place programmée des SIP, le contexte social dans notre administration vendéenne est déjà très tendu. Nous savons tous pertinemment autour de cette table que le maintien des cœurs de métiers au sein de ces SIP sera très difficile à maintenir, notamment dans les petits SIP ayant une cellule recouvrement très petite. Nous savons tous également que très rapidement, la mise en place de ces structures vous permettra de supprimer encore plus d'emplois, souvent au détriment du service rendu aux usagers et aussi au détriment des personnels qui verront leurs conditions de travail se dégrader. Pour toutes ces raisons et bien d'autres encore, notre syndicat s'oppose à la mise en place de ces nouveaux services, mais néanmoins, dans l'intérêt des personnels directement concernés par ses nouvelles structures, nous nous devons de veiller aux intérêts de nos collègues et de discuter avec vous de leurs mises en place.

Nous vous demandons naturellement de nous répondre immédiatement sur le premier point abordé dans cette déclaration avant d'entamer l'ordre du jour.

Comme nous vous l'avons déjà signalé dans notre déclaration liminaire du CTPL du 11/12/2008, et concernant plus spécifiquement les problèmes relationnels, proche du harcèlement moral à certains moments, il nous semble que les réponses que vous avez apporté ne sont ni assez rapides, ni à la hauteur de la souffrance que vivent les agents concernés, malgré les multiples interventions de notre organisation syndicale.

Les futures conditions de travail des agents du Trésor dans ces SIP nous interpellent. Hormis le site de La Roche sur Yon, il semble que seuls 2 ou 3 agents par site seront transférés vers les futurs SIP. Que dire du seul collègue qui sera vraisemblablement transféré du Trésor au SIP des Herbiers ? Comment cette personne pourra t'elle prendre ses congés et à cette occasion, qui fera son travail ? Mr Le Président, avez-vous évalué les risques psychosociaux et le stress de ces quelques personnes transférées pratiquement seuls dans ces SIP ?

Les élus Force Ouvrière abordent donc ce CTPL avec une volonté constante de défendre l'intérêt de l'ensemble des agents qui exercent leurs missions, de plus en plus sous pression et avec beaucoup d'inquiétude concernant leur avenir au sein de la DGFIP.

* Création des SIP de Challans, Fontenay le comte, Les Herbiers et Luçon :

Nous avons demandé la convocation de plusieurs experts pour participer aux débats lors de ce CTPL (4 collègues des différentes Trésoreries ayant vocation à être mutés sur les SIP ont ainsi pu discuter avec notre Direction)

1/ SIP de Challans : mise en place le 01/12/2009, transfert de 4 emplois de la Trésorerie (1 cadre A et 3 agents B ou C)

2/ SIP de Fontenay le Comte : mise en place le 18/12/2009, transfert de 4 emplois de la Trésorerie (1 cadre A et 3 agents B ou C)

3/ SIP des Herbiers : mise en place le 01/07/2010 (date à priori modifiée depuis le CTPL : 01/04/2010), transfert de 1 emploi de la Trésorerie (1 agent)

4/ SIP de Luçon : mise en place le 01/12/2010, transfert de 3 emplois de la Trésorerie (3 agents B ou C au lieu de 2 initialement prévus)

Concernant la désignation des personnels devant être transférés dans les SIP, la priorité sera donnée aux équipes actuelles en charge du recouvrement dans les 4 Trésoreries concernées.

3 scénarios sont envisageables :

* le nombre de volontaires correspond aux effectifs à transférer, dans ce cas précis tout va bien.

* le nombre de volontaires est inférieur aux effectifs à transférer, dans ce cas les autres personnels de la Trésorerie se verront proposé le poste et à défaut de volontaire, l'emploi sera proposé au reste du réseau avec discussion en CAP locale (ex : pour Fontenay le Comte, 2 volontaires à ce jour pour 3 postes à pourvoir, le 3^{ème} poste pourrait être pourvu par une personne de la Trésorerie HLM qui ferme ses portes le 31/12/2010).

* le nombre de volontaires est supérieur aux effectifs à transférer, dans ce cas, Mr Mougin (Directeur départementale) s'entretiendra directement et personnellement avec les personnels afin de déterminer quels seront les plus à même d'exercer cette mission, en tenant compte de plusieurs paramètres : expérience de l'agent, ancienneté de l'agent, etc... (ex : pour Luçon, 4 volontaires pour 3 postes à pourvoir, seule Trésorerie du Département dans ce cas de figure...)

REMARQUE : Nous veillerons le moment venu dans les CAP locales des 3 grades que les désidératas des agents ont bien été pris en considération, n'hésitez donc pas à nous contacter pour nous en faire part).

La Direction nous a présenté les plans de ces futurs services implantés dans les Hôtel des Impôts.

Sur la moitié de ces 4 sites, le SIP sera installé au 1^{er} étage, ce qui nous semble complètement incohérent ! Les va et vient dans les escaliers seront incessants pour une structure au service des particuliers... Comme d'habitude, nos Directeurs sont pris par un calendrier contraint avec des impératifs budgétaires très stricts, ce qui les conduits à mettre en place rapidement ces nouveaux services afin de satisfaire aux impératifs gouvernementaux. Tenir le calendrier devient pour cette fin d'année un impératif pour nos 2 Directions vendéennes. Comme souvent, des travaux risquent d'être lancés rapidement et nous nous apercevrons rapidement après leur achèvement que des modifications seront à prévoir, ce qui nous amènera notamment en CHS à dénoncer ce gaspillage d'argent. L'expérience de l'Hôtel des Finances de Challans en est un bel exemple...)

Vos 5 délégués Force Ouvrière ont voté contre la mise en place et la création des S.I.P. qui vont conduire à très court terme à une suppression massive d'emplois et nous avons rappelé notre attachement à la séparation assiette / recouvrement. Nous savons tous pertinemment que les cœurs de métiers ne pourront pas être préservés bien longtemps. En effet, les effectifs affectés au recouvrement et transférés dans les SIP sont calculés à l'arrondi supérieur (par exemple pour Luçon : 2,3 ETP « équivalent temps plein » arrondis à 3 au moment de la création du SIP).

Ce transfert d'emplois se fait donc dans un premier temps au détriment de la filière gestion publique et très rapidement, les équipes dédiées « recouvrement SIP » verront leurs effectifs diminuer du fait des réductions d'emplois annoncées (encore 3000 pour la DGFIP en 2010, soit environ 20 pour la Vendée...). Très rapidement, comme nous l'avons signalé lors de ce CTPL, la polyvalence entre les agents d'assiette et l'équipe recouvrement sera inévitable, ce que refuse d'admettre la Direction, qui nous affirme que systématiquement, seul l'équipe de renfort « Trésor » ira renforcer les SIP lorsque les agents du recouvrement seront absents. L'équipe de renfort Trésor ne suffit déjà pas actuellement à compenser les absences dans les Trésoreries, notamment dans la filière « gestion publique » où les délais de paiement des dépenses sont de plus en plus difficiles à tenir.

Lors du CTPD « Impôts » ayant eu lieu le même jour, face à l'insistance du délégué FO, le DSF a admis qu'à défaut de **polyvalence**, il y aurait de l'**entraide** entre les services...

Définition du Larousse :

POLYVALENCE : Qualité de quelqu'un qui a plusieurs spécialités

ENTRAIDE : aide qu'on se porte mutuellement

Nos Directeurs feraient mieux de parler en toute franchise du fonctionnement de ces services plutôt que de jouer sur les mots, ce qui n'aura qu'une conséquence à très court terme : créer un sentiment de frustration chez les agents et un manque de confiance en la parole donnée par la Direction...

De notre côté, à FO TRESOR, nous avons toujours abordé tous les sujets (y compris les plus délicats) de manière ferme et franche avec nos précédents TPG et au sein de la nouvelle section FO DGFIP 85, il en sera de même avec le futur DDFIP vendéen.

En effet, Mr Lesnard (TPG) sera remplacé début 2010 par le premier DDFIP du Département (Directeur Départemental des Finances Publiques). Celui-ci sera Mr Viault, l'actuel DSF de Vendée (Directeur des Services Fiscaux), Mr Mougin assure l'intérim pour le Trésor Public jusqu'à cette nomination.

* Création du PRS à La Roche sur Yon : (Pôle de Recouvrement Spécialisé)

Ce pôle devrait être implanté à la Cité Travot, il sera chargé du recouvrement offensif des créances des professionnels et des particuliers donc le montant (impôts des professionnels : seuil fixé à 7500,00 €, impôts des particuliers : seuil fixé à 7000,00 €), le risque de non-recouvrement ou la complexité des procédures justifient l'intervention de spécialiste.

Ce nouveau service sera mis en place le 01/01/2010 avec un effectif de 5 personnes (+ 1 cadre supérieur « Trésorier Principal » issu du Trésor Public). Ils seront tous issus de l'actuel pôle de recouvrement forcé du SIE-C (1 cadre A + 2 cadres B) et d'agents de la Trésorerie Générale (1 cadre A + 1 cadre B).

Là encore, les affectations devraient se faire sur la base du volontariat et seront discutées dans les CAP locales compétentes. N'hésitez pas à nous contacter si nécessaire !

* Mise en place de la DLU début 2010 en Vendée : (Direction Locale Unique)

Le Président du CTPL nous a expliqué que la future DLU vendéenne devrait s'installer dans les locaux actuels de la Trésorerie Générale, du fait notamment de la proximité immédiate du Préfet.

Cette DLU se composera à sa tête d'un DDFIP (Mr Viault – DSF de Vendée) et de 3 Directeurs Adjoints pour les 3 filières existantes :

* Filière « Gestion Publique » : Mr Mougin (actuel DA de la TG)

* Filière « Fiscale » : Mr Danelutti (actuel Directeur à la DSF de Vendée)

* Filière « Transverse » (logistique, ressources humaines, informatique, etc...) : un autre Directeur dont le nom ne nous a pas été encore communiqué.

De cette organisation va découler des transferts de personnels de la Trésorerie Générale vers la Cité Travot et vice versa. Il semble que les services RH (Personnel et Matériel) se regrouperont à la TG, que les services informatiques s'installeront à la Cité Administrative, etc...)

Petite remarque d'ordre pratique que nous avons donné à notre Direction : il semble que le DSF a actuellement confirmé aux personnels de tout grade actuellement en poste à la Cité Travot et qui seraient transférés à la TG qu'ils pourraient conserver leur accès au parking de la Cité. Nous trouvons ça très bien pour les personnels concernés, cependant cet accès au parking a toujours été refusé aux personnels de la TG et nous allons donc rapidement, du fait de la DLU, nous retrouver avec dans un même service des agents qui pourront stationner Cité Travot et d'autres qui ne pourront pas... Nous demandons au Président du CTPL de se renseigner sur ce point afin que tous les agents de la TG et de la Cité Travot puissent tous bénéficier de l'accès au Parking. Nous savons néanmoins que cela va très rapidement poser des problèmes étant donné le nombre limité de places à la Cité administrative... Si tel était le cas et que tout le monde ne puisse y stationner, nous réitérerions notre demande d'accès aux Parkings Payants à proximité des 2 sites, avec une prise en charge de notre Administration ! La fin justifiant les moyens, nous laissons le soin à notre futur DDFIP de démontrer aux personnels qu'il fera tout pour faciliter l'intégration des collègues en améliorant leurs conditions de stationnement, à défaut d'améliorer leurs conditions de travail...

* Fermeture de la TP HLM et réseau vendéen :

Comme nous le craignons, la Trésorerie HLM fermera définitivement ses portes le 31/12/2009. L'Office Départementale de l'Office HLM (VENDEE HABITAT), lors de ses derniers conseils d'administration, vient de prendre une décision révélatrice de l'état d'esprit de nos élus vendéens : ils viennent de faire le choix délibéré d'opter pour une comptabilité privée pour la gestion de cet organisme au service du public ! Lors d'une audience que notre syndicat avait obtenu avec le Président de l'Office Mr Villette (accompagné de la Directrice et d'un autre Administrateur), ceux-ci nous avaient confirmé qu'ils

pouvaient allégrement se passer de nos services et ce, sans alourdir leurs charges de fonctionnement... Nous restons dubitatifs sur ce point car le transfert de l'activité comptable sur un prestataire privé aura inévitablement un coût pour cette collectivité, ce qui risque de se traduire rapidement par une augmentation des loyers vendéens. De plus, nombreux étaient les locataires vendéens à venir payer directement en numéraire leurs loyers dans toutes les Trésoreries vendéennes, ce service ne sera plus assuré à partir du 01/01/2010. Nous ne pouvons que déplorer cet état de fait et sur ce point, nous pouvons dire cependant que pour une fois, notre Direction Départementale avait tout mis en œuvre pour défendre cette mission spécifique auprès des élus concernés, mais en vain... Si seulement ce pouvait être aussi le cas pour défendre notre réseau rural !!! Sur ce terrain là, bien au contraire, les fermetures se succèdent inexorablement malgré toutes nos actions de lobbying auprès des élus et/ou parlementaires vendéens. Concernant le réseau rural, il convient de préciser qu'une pause nationale se met en place pendant la phase de déploiement des DLU et des nouvelles structures (SIP, PRS, etc...). Cependant, ces restructurations ne feront que s'accélérer à moyen terme, vraisemblablement dès 2012 lorsque toutes les DLU seront opérationnelles.

*** Point sur la Pandémie :**

Là encore, voilà un sujet d'actualité qui monopolise beaucoup d'énergie dans nos services centraux (DGFIP et TG). Un Plan de continuité des services nous a été présenté lors de ce CTPL et une note de service sera très prochainement diffusée pour vous informer.

Difficile de dire aujourd'hui si nous sommes dans une sorte de psychose alarmiste ou si tout ceci est réellement nécessaire, l'avenir nous le dira...

Globalement, il a été établi par la TG qu'il fallait maintenir en fonction environ 90 personnes afin d'assurer les missions prioritaires (environ 20 à la TG et environ 70 dans les Trésoreries).

Nous avons insisté pour que la note de service soit la plus claire possible, notamment sur 2 points :

- Les modalités de choix des agents considérés comme indispensables dans les services.
- la position dans laquelle se trouveront les agents contraints de rester à leur domicile (autorisation d'absence).

Sur ce sujet aussi, si les circonstances l'exigent, n'hésitez pas à nous faire connaître vos difficultés éventuelles dans vos postes comptables ou services.

*** Questions diverses :**

- Ponts naturels 2010 : vendredi 14/05 et vendredi 12/11.

Au Trésor Public, nous avons l'habitude depuis plusieurs années d'obtenir systématiquement tous les ponts naturels. Le Président du CTPL nous a donc demandé un vote de principe sur cette question nous expliquant qu'en 2010, nous serions en configuration DLU et qu'il appartiendrait au DDFiP de prendre la décision définitive début 2010 après avis des CTPL / CPTD.

PS : pour information, ce que nous appelons CTPL au trésor Public se nomme CTPD à la DGI, il s'agit donc des mêmes instances paritaires.

A la DGI, cette question des ponts naturels n'était pas analysée de la même manière, ceci pour plusieurs raisons (notamment la taille des structures qui permettait sans doute une plus grande souplesse dans la gestion des congés, etc...).

Cependant, nous avons demandé à notre Direction de tenir compte de notre souhait que tous les ponts naturels soient accordés à tous les personnels de la DGFIP en Vendée en 2010, et d'en informer le futur DDFiP.

- Pot de départ du TPG :

Lorsque le TPG a organisé sa réception de départ à la TG, nous avons été nombreux à nous interroger sur le financement de cette opération. Un TPG finance t'il lui-même sur ses fonds personnels son pot de départ comme n'importe quel autre agent des finances qui est muté ou qui part en retraite, ou celui-ci fait il prendre en charge cet évènement sur les frais de représentation de la Trésorerie Générale.

La question peut sembler dérangeante mais au final, c'est surtout la réponse qui pourrait l'être...!!!

En effet, il nous a été répondu que cette réception avait été vraisemblablement financée sur des fonds publics, à savoir les frais de représentation de la Trésorerie Générale. Cette réponse nous sera prochainement confirmée... Et si tel était le cas, nous trouvons scandaleux que ce genre de pratique existe encore à l'heure où on nous explique à tout va que l'heure est à la rigueur budgétaire !